



CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 18 février 2025

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guv MUSY - EPA	Excusé
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	Excusé
Philippe GAILLARD - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM

Excusé(e)s : M. Guy MUSY, M. Alexandre SOUCAS.

Public : 2



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 10 décembre 2024.
 - b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 14 janvier 2025.
 - c) Rapport de la commission « Assainissement ». Séance du 4 février 2025 (succinct).
 - d) Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 11 février 2025 (succinct).

5. Projet(s) de délibération(s).

Délibération 2020-2025 – D 128

Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 140'000 pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.

Délibération 2020-2025 – D 129

Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 45'000,00 destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

6. Projet(s) de motion(s).

7. Projet(s) de résolution(s).

• Résolution No 2020-2025 R 012

Résolution du Conseil municipal relative à la réalisation du stade des Ambys et à la participation financière de la commune d'Anières.

- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**



Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée.

Elle excuse l'absence de M. Guy MUSY et M. Alexandre SOUCAS et souhaite la bienvenue à Mme Caroline DOMBRE qui est de retour.

Avant de débiter et de passer à l'ordre du jour, Mme la Présidente, effectue l'intervention suivante :

« C'est en tant que présidente du Conseil municipal, et première citoyenne de notre commune, que je souhaite réagir aux propos suivants :

« Depuis qu'Anières est devenue une commune fortunée, les tentations se sont malheureusement multipliées de dépenser beaucoup pour des projets tous azimuts dont la pertinence est contestable. Elu au conseil municipal j'aurai particulièrement à cœur de restaurer la rigueur financière et de lutter contre le gaspillage des ressources : surcoûts injustifiés, études d'experts intéressés financièrement aux projets, malfaçons corrigées aux frais de la collectivité, etc. ».

Ces déclarations, issues du texte de présentation d'une personne candidate aux prochaines élections communales à Anières ne sont pas tolérables. Elles cherchent à discréditer le travail rigoureux et responsable que nous, conseillères et conseillers municipaux, avons accompli tout au long de cette législature.

Avec sérieux et responsabilité, nous avons étudié chaque dossier, nous avons débattu, voté les budgets, approuvé les comptes et pris des décisions financières essentielles pour la commune.

Avec sérieux et responsabilité, nous avons soutenu des projets structurants : la rénovation de la mairie, l'agrandissement de l'école avec un nouveau préau, l'aménagement de la place de la Côte d'Or, la construction d'un parking souterrain, la rénovation énergétique d'immeubles communaux, la transformation de box en arcades, la réalisation du chauffage à distance — sans compter bien d'autres initiatives.

Ces propos révèlent une méconnaissance du cadre légal, administratif et politique dans lequel nous évoluons ; ils ignorent également la rigueur des processus nécessaires, exigés et exigeants, pour gérer une collectivité publique et mener à bien des projets d'envergure.

Nous sommes fiers du travail accompli : aucun gaspillage, aucune légèreté dans la gestion des dossiers. Chaque décision a été prise avec la volonté constante d'offrir aux Aniéroises et Aniérois des infrastructures de qualité et de renforcer le lien social.

Pour mener à bien ces projets, nous avons pu compter sur les membres de l'administration, professionnels, compétents, engagés au service du public, soucieux comme nous toutes et tous de la bonne allocation et la bonne gestion des deniers publics.

Tenir de tels propos c'est céder à la tentation du « y'a qu'à, faut qu'on », au mépris des réalités. C'est jeter le discrédit sur l'engagement politique des citoyennes et des citoyens.

À une époque où nous devons privilégier l'apaisement et le rassemblement dans un monde complexe, bouleversé et bouleversant, ces discours clivants sont malheureusement une impasse. »

Mme la Présidente remercie l'assemblée, puis elle passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui affirme que l'intervention de Mme la Présidente a bien été entendue. Il invite Mme la Présidente à prendre directement contact avec l'auteur du texte cité au début de son intervention qui, effectivement, se présente sous la bannière du PLR. Mme la Présidente remercie M. Yves GUBELMANN pour son intervention et répond qu'elle a déjà fait part de vive-voix de son intervention à la personne concernée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 17 décembre 2024.



Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe qu'elle aura un point « divers » à traiter.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER et demande à l'audience si d'autres points sont à ajouter avant d'approuver l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Mme la Présidente donne lecture des communications suivantes :

- **Droit d'opposition** : Le Conseil municipal peut s'opposer aux décisions de l'AG de l'ACG du 11 décembre 2024 par voie de résolution d'ici au 24 février 2025. La décision concerne l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de 450'000 francs pour la porter au montant de 800'000 francs. Les décisions et les PV des décisions se trouvent sur CMNet.
- **Voyage du Conseil municipal** du 8 mars 2025 à Lyon, selon le programme suivant (qui sera envoyé aux Conseillers par mail) :
Départ d'Anières : 7h30 (autocar)
Arrivée à Lyon : 10h00 environ
Programme de la journée :
 - Matin - Visite découverte avec guide : Fourvière, descente sur site gallo-romain (en téléphérique ou à pied), quartier Saint-Jean (traboules et quartier Renaissance)
 - Midi - Repas dans un bouchon
 - Après-midi - temps libre puis visite avec guide : le Grand Hôtel Dieu, ensuite visite à Confluence + apéritif dînatoireDépart pour Anières : 19h30 environ.
- **Migration sur la nouvelle plateforme CMNet** qui aura lieu le 20 février 2025.
Comme indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2024, le SIACG effectuera la migration des données de notre commune. Ce transfert de données impliquera que les accès au CMNet les 19 et 20 février seront perturbés. Pour information et pour des questions de sécurité : l'accès au nouveau CMNet se fera par le biais d'une double authentification (identifiant + mot de passe habituel + mot de passe reçu par SMS).
- **2^e Bal des Pompiers** organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui aura lieu le 15 mars 2025 à Anières.
Mme la Présidente donne lecture de l'invitation qui sera publiée sur CMNet



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapports des commissions

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, Président de la commission « Sociale », qui donne lecture du rapport de la commission « Sociale », séance du 10 décembre 2024.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 10 décembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, Président de la commission « Sociale », qui donne lecture du rapport de la commission Sociale, séance du 14 janvier 2025.

- b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 14 janvier 2025.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui demande pour quelle raison dans le rapport sont indiqués les montants relatifs aux subventions.

M. Pascal PECAUT répond que la question a été soumise à M. ZUIN, lequel a confirmé que les chiffres peuvent être communiqués. Par conséquent, depuis la fin de l'année 2024, les montants sont à nouveau mentionnés dans les rapports de commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne AKHANKO-BAUER, Présidente de la commission « Assainissement », qui donne lecture du rapport succinct de la commission Assainissement, séance du 4 février 2025.

- c) Rapport de la commission Assainissement (succinct). Séance du 4 février 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Corinne AKHANKO-BAUER pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à M. Eric WEHRLI, Président de la commission « Urbanisme », qui donne lecture du rapport succinct de la commission Urbanisme, séance du 11 février 2025.

- d) Rapport de la commission Urbanisme (succinct). Séance du 11 février 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Eric WEHRLI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.

correction
demandée lors
de la
séance du
18.03.2025
[Signature]



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 128, relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 140'000 pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 128 – Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 140'000 pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui affirme avoir entendu que le préavis de la commission Sociale a été envoyé à cette assemblée car il y a eu 3 abstentions.

Il demande de plus amples renseignements à M. Giuseppe RICCIUTI, qui a lu le rapport succinct de commission, et quels ont été les motifs ayant pu provoquer l'abstention au sujet du financement à hauteur de Chf. 140'000 pour l'acquisition d'un nouveau bateau d'intervention.

Mme la Présidente prend la parole pour indiquer qu'en principe les débats de commission sont secrets et ne peuvent pas être relatés en public ; elle demande confirmation à Mme Alexandra DERUAZ, Secrétaire générale.

Après vérification, Mme la Présidente reprend la parole pour informer l'audience que le PV de la séance contenant les détails demandés par M. Yves GUBELMANN à M. Giuseppe RICCIUTI se trouve déjà sur CMNet, car il a déjà été approuvé par la commission.

Mme la Présidente passe donc la parole à M. Giuseppe RICCIUTI qui répond que tous les détails sont reportés dans le PV de séance, qui peut être consulté par la personne intéressée.

De mémoire, M. Giuseppe RICCIUTI ajoute que les discussions ont porté sur les raisons pour lesquelles les deux bateaux du sauvetage d'Hermance ne peuvent pas naviguer et ne peuvent pas remplir leur fonction.

Il s'avère que l'un des bateaux est « en fin de course » et que le deuxième bateau a subi les conséquences d'un changement de loi. Des travaux engendrant des frais ont été effectués pour couvrir le réservoir de ce bateau, afin qu'il réponde aux exigences légales ; par la suite, sauf erreur en décembre dernier, la loi a changé et impose de découvrir le réservoir, avec interdiction immédiate de naviguer.

Les autorités ne laissent donc pas le temps d'effectuer les travaux et, par conséquent, le sauvetage d'Hermance ne dispose pas actuellement d'unités en fonction.

Tout en admettant que des travaux de réparation soient effectués sur le bateau pouvant être réparé, à condition qu'il soit suffisant de revenir en arrière avec les travaux, le besoin d'un deuxième bateau s'est fait tout de suite sentir.

Le montant des frais sera partagé entre les trois communes.

Les discussions qui ont suivi concernent les détails du mandat du sauvetage qui ne se limite pas au sauvetage en bateau mais concerne également tout ce qui est sur le lac, les personnes, etc.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET qui demande si par principe, étant donné que le prix du bateau s'élève à Chf. 419'524, il devrait y avoir un appel d'offre sur invitation ouvert à concurrence, afin de respecter la loi sur les marchés publics.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT répond que la subvention octroyée par la commune s'élève à Chf. 140'000 ; il demande ensuite à M. le Maire si d'autres subventions ont été données sans appel d'offres.



M. le Maire répond que la Société de Sauvetage d'Hermance fait l'acquisition du bateau et la commune d'Anières, tout comme d'autres communes, verse des subventions. Il ne s'agit donc pas d'un achat communal.

M. le Maire ajoute, pour rappel, que la Société de Sauvetage d'Hermance nécessite des subventions pour exister, n'étant pas reconnue d'utilité publique, contrairement aux Sapeurs-pompiers et à d'autres sociétés. La Société de Sauvetage effectue son service sur le lac et la raison pour laquelle les communes de Corsier, Hermance et Anières financent ces bateaux est que la surveillance de la part de la Société de Sauvetage d'Hermance se fait principalement sur nos rives.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Yves GUBELMANN qui, tout en encourageant le financement du bateau, regrette qu'un autre bateau soit à l'arrêt ; il demande s'il restera encore longtemps dans cet état et s'il est prévu qu'il soit réparé. Il ne comprend pas pourquoi l'Etat impose un arrêt immédiat, sans donner un délai supplémentaire permettant de mettre le bateau en conformité.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT répond qu'après la séance de commission le Président de la Société de Sauvetage d'Hermance l'a informé du fait que l'Etat est revenu en arrière sur sa décision de transformation, car les réparations n'étaient pas possibles dans la semaine ou les dix jours suivants au vu de la nécessité de modifier le châssis.

Une des raisons des abstentions lors du préavis de la commission sociale est le manque de financement de l'Etat, bien que la Société de Sauvetage d'Hermance assure des services sur l'ensemble du canton. Actuellement, cette dernière est en discussion avec les autres sociétés de sauvetage de Genève afin de solliciter un soutien financier de la part de l'Etat ou des autres communes genevoises. En effet, la question du sauvetage concerne l'ensemble des usagers du lac, et pas uniquement les ~~agitateurs~~ ^{habitants} des communes de Corsier, Hermance ou Anières, puisque toute personne peut posséder un bateau et naviguer sur le lac.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint pour ses précisions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 128 – Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 140'000 pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le rapport de la commission Sociale, culture et loisirs du 15 janvier 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 14 oui, soit à l'unanimité

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 140'000 pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 140'000 au Maire destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le Maire de la convention de modalités de subventionnement.



4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
6. De charger le Maire de signer la convention de subventionnement.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 129, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 45'000,00 destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 129 - Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 45'000,00 destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 129 - Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 45'000,00 destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le procès-verbal de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 28 mai 2024,

Vu l'accord du 8 juillet 2024 du propriétaire de la parcelle n°6194, Monsieur Pierre Chollet, de déposer une autorisation de construire pour ces aménagements,

Vu le procès-verbal de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 24 septembre 2024,

Vu que le Département du territoire a accordé l'autorisation de construire n° DD/333696/1-RE en date du 25 septembre 2024,

Vu le procès-verbal de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024,

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 4 février 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 14 oui, soit à l'unanimité



1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 45'000 destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 34.31.

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N° 2020-2025 R – 012, relative à la réalisation du stade des Ambys et à la participation financière de la commune d'Anières.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la résolution N° 2020-2025 R - 012 – Résolution du Conseil municipal relative à la réalisation du stade des Ambys et à la participation financière de la commune d'Anières.

Mme la Présidente donne lecture de la résolution dans son entier.

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui interroge M. le Maire sur la procédure à suivre. Il souhaite confirmer qu'après la discussion tenue en dehors du Conseil municipal que les crédits d'étude et d'investissement seront soumis au vote ultérieurement. Il est donc question aujourd'hui d'autoriser l'Exécutif à continuer les négociations pour trouver la bonne clé de répartition qui convient à toutes les communes pour la réalisation du projet et pour l'entretien annuel.

M. le Maire confirme que cela est correct et ajoute que le fait que le projet soit l'objet d'une résolution, démontre la détermination pour aller de l'avant.

Etant donné que le projet concerne 3 communes il faut que celles-ci se déterminent. Après avoir obtenu le soutien de la part des 3 Conseils municipaux, un accord concernant la répartition des frais sera négocié.

A la lecture de la résolution il ressort que deux des trois communes investissent alors que les trois communes participent aux frais annuels d'entretien. La commune qui n'investit pas, payera un loyer aux communes qui font l'investissement.

En toute circonstance l'Exécutif reviendra vers le Conseil municipal pour le vote final.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui souhaite exprimer son soutien à l'intervention de début de séance effectuée par Mme la Présidente et souligne que les décisions ne sont pas prises à la légère, elles sont étudiées et ne sont donc pas hâtives. Le sujet du terrain de football, qui est à l'étude depuis plusieurs années, en est une preuve.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met la résolution suivante au vote :



Résolution No 2020-2025 R 012

Résolution du Conseil municipal relative à la réalisation du stade des Ambys et à la participation financière de la commune d'Anières.

Vu le projet commun aux communes d'Anières, Corsier et Hermance de construction d'un nouveau stade de football intercommunal CoHerAn, en cours depuis 2008,

Vu la résolution R 005 du Conseil Municipal d'Anières du 13 juin 2017 approuvant la proposition du maire en vue de solliciter le Conseil d'Etat à engager la procédure de modification des limites de zones visant à la création d'une zone sportive au chemin des Ambys à Anières en vue de l'aménagement d'un centre intercommunal de football – parcelles N° 5521 et 5522/Plan RF,

Vu la loi 13027 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone sportive au chemin des Ambys) décrétée par le Grand Conseil le 18 mars 2022,

Vu la délibération D-091 du Conseil Municipal d'Anières du 7 novembre 2023 approuvant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'209'180 CHF pour l'acquisition des parcelles 5521B, d'une surface de 2'803 m2, et 5522B, d'une surface de 17'350 m2, propriétés respectivement de l'Etat de Genève et de M. Alain JACQUIER., sises au chemin des Ambys à Anières, plan RF 42.

Vu les séances de la commission « Urbanisme et Constructions » tenues les 27 septembre 2022 et 6 février 2024.

Vu la délibération D-114 du Conseil Municipal d'Anières du 10 septembre 2024 approuvant la Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000.- F pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infraspport et HBexpertimmo.

Vu les préconsultations avec le Département du Territoire durant l'étude de faisabilité,

Vu la présentation faite aux conseils municipaux des trois communes d'Anières, Corsier et Hermance le 18 novembre 2024 (Annexe 1 – Présentation).

Vu le projet prévoyant la construction de deux terrains de football synthétiques (un homologué pour la 2e ligue interrégionale, un homologué pour la 3e ligue) et un bâtiment comprenant 6 vestiaires, 2 vestiaires d'arbitre, une buvette, des locaux mixtes et techniques,

Vu les coûts estimatifs du projet évalués à environ 9'115'579 millions de francs pour les études et la réalisation des terrains de sports, du bâtiment et de la réhabilitation des anciens terrains du club au chemin des Tattes à Hermance, ainsi que 1'209'180 CHF pour l'acquisition des parcelles,

Vu la position de la commune d'Hermance, exprimée par courrier du 29 novembre 2024 (Annexe 2 – Courrier d'Hermance), s'agissant du financement du projet et la volonté de cette dernière de limiter sa part d'investissement,

Vu l'entente entre les Exécutifs des communes d'Anières et de Corsier pour prendre en charge la totalité de l'investissement en contrepartie d'un loyer à payer par le groupement intercommunal, dont les modalités de calcul sont à définir,

2 Vu le préavis positif à la réalisation de stade des Ambys et de la participation financière de la commune d'Anières, lors de la séance de la commission « Urbanisme et constructions » du 11 février 2025, conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des voix (14 oui)

1. De soutenir la réalisation du stade des Ambys selon le programme développé lors de la présentation faite aux conseils municipaux des communes d'Anières, Corsier et Hermance le 18 novembre 2024.



2. De participer avec la commune de Corsier au financement des investissements à consentir pour la construction du stade des Ambys et avec les communes de Corsier et Hermance au frais de fonctionnement annuels.
3. D'approfondir les aspects juridiques du projet pour garantir à la commune de garder le contrôle de son investissement.
4. De mandater l'Exécutif pour mener les négociations devant aboutir à la répartition des frais d'investissement et de fonctionnement entre les trois communes et le Fonds intercommunal (FI).
5. De mandater l'Exécutif pour étudier, en collaboration avec les communes partenaires et un mandataire spécialisé, les aspects juridiques du projet et établir les statuts du groupement intercommunal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui souhaite renvoyer 4 points en commission :

1.Camera Parking et Eco-points

Comme les Conseillers le savent, le nombre de cambriolages et de tentatives a fortement diminué ces dernières années, rappelle M. le Maire. En effet, il y a 10 ans, sur la commune étaient répertoriés 55 cambriolages et tentatives de cambriolages par année.

Lors de la dernière législature les épisodes sont descendus à environ 40 par année et, pendant la législature actuelle, à environ 30 par année, pour arriver, l'année passée, à 21 !

La commune reste toujours vigilante et les cambriolages restent une des priorités en termes de sécurité.

Cependant, n'étant pas à l'abri de quoi que ce soit, l'année passée des déprédations de voitures dans les parkings, avec des dizaines de vitres cassées, ont malheureusement eu lieu.

Pour cette raison M. le Maire a décidé de mettre au budget un montant permettant de finir d'équiper les parkings publics avec des équipements de vidéosurveillance.

Les incivilités ont également augmenté dans les éco-points de la commune avec des dépôts en dehors des heures prévues, des dépôts de déchets de la part de personnes ne résidant pas sur la commune ou encore le non-respect des règles de la circulation routière.

Au vu de cela, M. le Maire demande de renvoyer ce projet de vidéosurveillance, afin de dissuader les contrevenants et les amender au besoin, en commission Assainissement.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet de vidéosurveillance, afin de dissuader les contrevenants et les amender au besoin, en commission Assainissement.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet de vidéosurveillance, afin de dissuader les contrevenants et les amender au besoin, en commission Assainissement.



Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal sur cette proposition de renvoi du projet de vidéosurveillance, afin de dissuader les contrevenants et les amender au besoin, en commission Assainissement.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet de vidéosurveillance, afin de dissuader les contrevenants et les amender au besoin, en commission Assainissement.

2. Abaissement de vitesse Route de Chevrens

Lors de la dernière législature, la Commune d'Hermance a informé la commune d'Anières vouloir abaisser la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens entre la sortie du Hameau du même nom et Hermance. Elle a conduit et financé durant cette législature une campagne de comptages du trafic et de relevés de vitesse.

Les résultats ont été présentés par Hermance à l'Office Cantonal des Transports au début de ce mois et ont été transmis aux autorités. La vitesse moyenne sur ce tronçon est de 52 km/h dans les deux sens et la norme V85 donne le résultat suivant : 85% des véhicules roulent en-dessous de 64km/h en direction d'Hermance et 68km/h en direction d'Anières.

Sachant qu'environ 25% de ce tronçon se trouve sur le territoire de notre commune, M. le Maire propose le renvoi de ce projet en commission assainissement pour étudier un abaissement de la vitesse à 60 km/h.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet d'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens, en commission Assainissement.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet d'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens, en commission Assainissement.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal sur cette proposition de renvoi du projet d'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens, en commission Assainissement.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet d'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens, en commission Assainissement.

3. Statut du personnel

M. le Maire propose le renvoi à la commission des finances du statut du personnel en raison de plusieurs modifications.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du statut du personnel en raison de plusieurs modifications, en commission Finances.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du statut du personnel en raison de plusieurs modifications, en commission Finances.



Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal sur cette proposition de renvoi du statut du personnel en raison de plusieurs modifications, en commission Finances.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du statut du personnel en raison de plusieurs modifications, en commission Finances.

4.Véhicule pionnier Compagnie des sapeurs- pompiers

Le Fourgon Mercedes qui sert principalement à transporter le matériel de base pour divers types d'interventions a cette année 38 ans de service ; les frais d'entretien commencent à augmenter, sans compter que le remplacement des pièces devient compliqué. Comme comparatif, le changement d'un véhicule de pompier professionnel se fait tous les 10 ans et pour les volontaires tous les 25 ans.

Au vu de ce qui précède, M. le Maire demande le renvoi de l'acquisition d'un nouveau véhicule en commission Assainissement, route, sécurité, développement durable.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers en commission Assainissement, route, sécurité, développement durable.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers en commission Assainissement, route, sécurité, développement durable.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal sur cette proposition de renvoi du projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers en commission Assainissement, route, sécurité, développement durable.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers en commission Assainissement, route, sécurité, développement durable.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER qui effectue l'intervention suivante :



« Comme vous le savez, une récolte de signatures en vue du lancement d'un référendum contre le projet du Chauffage à Distance a été lancée le 31 janvier.

J'ai été particulièrement surpris que ce lancement ait lieu le lendemain de la séance publique, alors que les initiants étaient présents et ne se sont pas exprimés, n'ont posé aucune question.

Nous avons été informés par le service des votations que les référendaires ont déposés les signatures le 12 février dernier. Le Conseil d'Etat va prochainement valider le lancement de ce référendum. Nous savons déjà que s'il est validé, la votation n'aura pas lieu avant cet automne.

Ce référendum porte un coup d'arrêt à un projet phare du concept énergétique territorial de notre commune, voir le torpille si le peuple s'y oppose.

- Il existe en effet un vrai risque que le projet ne voie jamais le jour, ce qui est plus que regrettable. Ce projet innovant représente en effet la meilleure solution à long terme pour l'avenir énergétique du centre du village
- A ce jour, il n'existe pas de plan B satisfaisant pour l'école, en cours d'agrandissement
- Les habitants du centre du village qui avaient manifesté un intérêt à se raccorder risquent de se tourner vers d'autres alternatives moins efficaces énergétiquement
- Même si les habitants confirment dans les urnes le projet, les coûts vont forcément augmenter : il faudra redéposer des demandes d'autorisation de construire et les coûts des matières premières ne font que croître, l'expérience nous le démontre.
- La commune se prive du centime climatique qui devait soutenir financièrement les travaux énergétiques des habitants hors du centre du village.

Vous avez voté en faveur du projet à une importante majorité. Je pense que vous n'allez pas manquer de vous exprimer avant la fin de cette séance. »

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour son intervention. Elle demande si cette dernière suscite des remarques.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui ajoute que, en cas de retard du chauffage à distance, les travaux de réfection de la rue Centrale et de la rue de l'Aspergière vont également prendre du retard et vont durer plusieurs années. Cela engendrera également des coûts additionnels, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs, voire 1 million.

En ce qui concerne le chauffage de l'école, M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande s'il sera possible de continuer avec le chauffage au gaz.

Pour ce qui en est des subventions relatives aux installations des personnes qui ne sont pas concernées par le projet, M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'elles sont bloquées et pâtiront elles aussi de la situation.

Par conséquent, des augmentations considérables des coûts, ainsi que de gros défauts et de nombreux problèmes surviendront ces prochaines années.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui répond que les enfants bénéficieront en toute circonstance du chauffage à l'école. En effet, même avec le chauffage à distance, une dérogation permettant de poursuivre avec le chauffage au gaz pendant la période de



transition, avait été prévue aussi bien pour l'école que pour le chauffage à mazout des locaux de la Mairie.

Elle ajoute, comme évoqué par M. le Maire, qu'un plan B existe ; cette solution ne satisfait cependant pas Mme l'Adjointe qui ne donne pas de détails à ce sujet, étant donné que ce plan ne fait pas encore l'objet d'une véritable étude de faisabilité.

Il devra être approfondi prochainement. Plus d'informations seront transmises en commission Urbanisme.

Mme la Présidente remercie Mme l'Adjointe.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD qui, afin d'éviter toute confusion, souhaite éclaircir le fait que le groupe PLR actuel regrette profondément cette situation et qu'il n'a pas soutenu ce référendum.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD demande si, bien que les délais des autorisations de construire seront échus, le fait qu'il y ait un référendum pourrait permettre d'obtenir un report des délais desdites autorisations.

M. le Maire répond que la demande de report des délais sera formulée ; en théorie le report n'est pas possible mais le fait qu'il y ait vraisemblablement un référendum rendra dans les faits l'autorisation caduque en raison du temps qui va s'écouler jusqu'à la votation. Il est donc prévu qu'une demande de prolongation soit faite, bien que sans aucune garantie, pour la durée du référendum.

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD qui demande si l'Exécutif peut approcher les différents prospects en vue d'obtenir un accord de principe avec ceux-ci pour un raccordement.

M. le Maire répond que cela est prévu ; le référendum porte sur un vote du Conseil municipal mais il y avait un précédent vote de crédit qui est en force et permet d'aller jusqu'aux intentions des preneurs qui se trouvent sur le tracé du chauffage à distance. Ces personnes seront contactées en vue de l'obtention des lettres d'intention.

Cependant, le crédit concerné par le référendum permettait de faire un appel d'offre afin d'obtenir un prix exact, ce qui n'est pour l'instant plus possible. C'est uniquement lorsque le prix exact sera connu que les preneurs pourront signer définitivement leur raccordement.

Il faut toutefois rappeler que les dépenses énergétiques des maisons individuelles ne permettent pas à elles seules d'assurer la rentabilité du projet ; ce sont surtout les immeubles collectifs qui vont apporter le volume de Kw nécessaire. Et, comme les Conseillers municipaux le savent, 50% de la puissance seraient déjà utilisés par les infrastructures communales, alors que les immeubles tels que ceux de la CAP et d'autres propriétaires permettraient de compléter la puissance nécessaire pour rendre ce projet viable financièrement.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET qui souhaite ajouter une précision sur la validité des autorisations de construire. La LCI prévoit une durée de 2 ans pour les autorisations de construire, prorogeable 2 fois, c'est-à-dire 4 ans. A titre exceptionnel elle peut être prorogée une troisième fois.

Du point de vue de M. Jean-Luc RICHARDET nous sommes dans l'exception et la validité des autorisations de construire devrait pouvoir être prolongée d'une année de plus.

Cependant, le prolongement d'une autorisation de construire se fait 30 jours avant l'échéance ; à l'heure actuelle cela est un peu prématuré car, en supposant que le corps électoral aniérois refuse le référendum, on serait dans une situation de continuité de la construction du CAD, si ce n'est qu'il y aurait un décalage dans le temps.



M. Jean-Luc RICHARDET demande ensuite, au vu du référendum et du risque avéré que le CAD ne se réalise pas, si l'Exécutif est autorisé à poursuivre les études, c'est-à-dire dépenser de l'argent avec les mandataires afin d'être prêt en cas de refus du référendum.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de dépenser de l'argent de la délibération sur laquelle il y a le référendum ;

Le solde du montant qui avait été voté sur la délibération précédente pourra par contre être utilisé ; cela permettra d'aller de l'avant avec les lettres d'intention, jusqu'à fin avril-début mai, mais pas au-delà.

M. le Maire n'ayant plus de communications Mme la Présidente le remercie.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de communications.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint Pascal PECAUT revient sur l'intervention de Mme la Présidente en début de séance. En cette fin de séance, il souhaite pour sa part évoquer le mécontentement de plusieurs personnes et de lui-même concernant cette campagne. Peu avant cette séance il a été informé via différents messages du soutien inconditionnel à un parti politique sur le compte Instagram du Tennis Club d'Anières, ce qui est inadmissible.

Tous les partis siégeant au Conseil municipal soutiennent cette association ; les associations communales subventionnées n'ont pas à prendre parti lors d'élections.

M. l'Adjoint ajoute qu'il désire que ces post soient supprimés au plus vite et que l'on envoie un mail à toute association et regroupement communal subventionnés par la Commune, afin qu'ils ne fassent pas de politique pendant ces campagnes.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites et orales

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui fait l'intervention suivante :

« En cette fin de dernière année de 4ème législature pour moi, je souhaiterais m'exprimer afin de remercier notre Maire, M. Pascal Wassmer, et l'Exécutif pour le travail qu'ils accomplissent avec sens des responsabilités, ouverture, intégrité, dans le seul but de préserver la qualité de vie des habitants d'Anières, si possible de l'améliorer.

Ils ont récemment porté avec courage et audace 3 beaux projets qui tous auraient pu contribuer, à différents niveaux, à un enrichissement des acquis de la commune.

Le premier consistait en une prolongation de l'immeuble situé en face du Floris sur la parcelle Bachofen. Des appartements y étaient construits, la commune réservait un étage du parking et avait négocié l'ouverture d'un cabinet médical de groupe. Ultérieurement, les places de parc extérieures étaient supprimées pour faire place à un espace agréable avec plantation d'arbres.



Le second était un projet de construction d'appartements adaptés pour les seniors autonomes de notre commune, souhaité au départ par le Conseil municipal puis soutenu par la majorité du Conseil municipal et par l'Exécutif.

Le troisième, le projet du CAD, que seule une commune lacustre et en ayant les moyens financiers pouvait mener à bien (nous sommes une des communes les plus riches de Suisse).

Le Maire et son équipe, soucieux des enjeux environnementaux, projetaient de ne plus dépendre des énergies fossiles et, pour cela, de raccorder d'abord le centre du village (équipements publics, immeubles de logements et particuliers désireux de se rallier) puis, via des réseaux alimentés par la géothermie, d'atteindre l'extérieur du village.

Ils planifiaient d'associer agriculteurs et vignerons par un réseau d'eau irrigant la zone agricole, ils prévoyaient également d'attribuer des subventions aux habitants hors trajet du CAD pour les inciter à changer de système de chauffage.

Les Aniérois, par différents biais, étaient bien informés, depuis longtemps, il n'y avait pas de nécessité de retarder ce projet précurseur, mené pour le bien collectif et pour les générations futures. Toutes les autorisations avaient été obtenues.

Ce projet pouvait également servir d'exemple à d'autres communes désireuses d'atteindre l'indépendance énergétique et de répondre ainsi à l'urgence climatique.

Il renforçait le label 'Cité de l'énergie' dont la commune d'Anières est détentrice.

Je mesure la déception de l'équipe en place à la Mairie qui a porté avec conviction ces projets balayés les uns après les autres, en peu de temps.

Parce que nous sommes une commune bien dotée, nous versons solidairement des sommes colossales à la péréquation intercommunale : actuellement, 2 années de contribution correspondent à l'investissement du CAD !

Une commune doit investir dans de beaux projets d'avenir, surtout si elle est aussi privilégiée que la nôtre !

Il faut que les élus soutiennent les projets de leur Exécutif, essayent d'en percevoir les bénéfices à long terme, les expliquent aux habitants et les défendent !

Il ne faut pas laisser s'installer une défiance institutionnelle contagieuse !

Pour conclure, je voudrais saluer une fois encore l'audace dont notre Maire et toute l'équipe à la Mairie ont fait preuve en réalisant des projets d'importance pour notre commune et je finirai par cette réflexion personnelle : 'en comparaison avec beaucoup de régions proches de nous, Anières est une commune prospère et très privilégiée, qui a, somme toute, bien peu de réels problèmes' ! Nous pouvons nous en réjouir !

Merci »

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son intervention.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui souhaite s'exprimer à titre personnel et non au nom de son groupe.

Les sujets des caméras et du respect des lois ont été évoqués, car certaines personnes essayent de contourner la loi, par exemple en déposant les déchets du dimanche, etc.

Au vu de ce qui précède, M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande que, lorsque des flyers de groupes politiques sont réalisés, la loi soit respectée, ne faisant pas aller les chiens sur les plages. Comme peut-on faire respecter la loi sur les plages quand nous-mêmes, en général, en qualité de membres du Conseil municipal ne la respectons pas.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS est désolé de soulever cette question mais ayant eu plusieurs remarques il transmet ce message, avec lequel il est tout à fait d'accord.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

correction
de rature
2013 de 2013
séance du
18.03.2017





Mme la Présidente passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, Adjointe qui, pendant la séance a vérifié Instagram et confirme que, bien entendu, elle n'était pas au courant de ce qui a été publié sur Instagram par le Tennis Club. Elle a déjà envoyé un message pour demander que ces post soient enlevés et que cela ne se reproduise plus.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET au sujet du parking payant de la Côte-d'Or, car de nombreuses personnes lui ont demandé comment on fait pour payer car il n'y a aucune information. Il faudrait mettre un panneau à proximité de l'ascenseur qui soit plus explicatif sur la manière dont il faut payer.

M. le Maire répond que des indications sont présentes ; il y a la possibilité soit de payer avec de l'argent soit avec une application. M. le Maire vérifiera et informe qu'il a déjà vu plusieurs personnes nouvellement arrivées qui n'ont pas eu de difficultés. Cependant, il est vrai que les personnes âgées parfois ont plus de difficulté avec les applications.

Il saisit l'occasion de cette intervention concernant les parkings pour informer le conseil municipal que l'Exécutif a revu la tarification qui entrera en vigueur dès le mois de mai : les dimanches et les jours fériés les parkings seront gratuits, la nuit le tarif horaire passera de Chf. 1.- à chf. 0.70 et la gratuité entrera en vigueur pour les deux roues.

En ce qui concerne les instructions, M. le Maire se penchera sur la question pour voir s'il est possible de rendre les informations plus claires lors de la modification de la tarification.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et passe la parole à Mme Nicole IMHOF qui affirme qu'au parking des Grangettes a été apposé un panneau contenant des instructions très claires. Elle invite la commune à s'en inspirer.

M. Eric WEHRLI demande la parole et demande pour quelle raison il n'est pas possible de payer le parking par twint car partout à Genève on a la possibilité de payer les parkings par ce moyen extrêmement pratique.

M. le Maire répond que différentes applications peuvent être utilisées ; pour les parkings d'Anières il a été décidé d'utiliser la même application que la Police municipale, car cette dernière est chargée de vérifier que le paiement des stationnements soit bien effectué. En ce qui concerne twint, une réponse sera donnée lors du prochain Conseil municipal.

M. Yves GUBELMANN demande la parole pour informer que plusieurs personnes lui ont fait part de remarques en constatant la présence de beaucoup de déjections canines sur les bords de routes et les trottoirs sur le tronçon qui relie Chevreys, Bassy et Anières école. Il suggère de sensibiliser davantage les personnes par un tout ménage et ajouter des petites poubelles avec des sacs.

M. le Maire répond que cette information lui a été remontée la semaine précédente. L'Exécutif se penche sur la question afin de trouver un moyen pour communiquer et évaluer s'il est nécessaire d'ajouter des poubelles.

M. Yves GUBELMANN demande la parole au sujet des deux véhicules Mobility qui seront prochainement mis à disposition des habitants de la commune.

M. le Maire répond que les deux véhicules sont déjà à la disposition des habitants depuis l'ouverture du parking.



M. Yves GUBELMANN demande à nouveau la parole pour signaler, en face du restaurant le Floris sur la parcelle Bachofen, des modifications au niveau de la clôture qui a été retirée le long de la route d'Hermance vers l'arrêt de bus. Il demande s'il y a une raison.

Mme l'Adjointe répond que les habits de plusieurs personnes ont subi des dégâts à cause du grillage de la barrière. Les personnes qui attendent le bus s'appuient contre le grillage qui est désormais totalement détendu ; avec l'accord du propriétaire la Commune a pu déplacer cette barrière pour la reculer un peu.

La Commune s'est engagée à entretenir la petite pente herbeuse qui a été ainsi libérée. Mme l'Adjointe a déjà constaté en sortant du bus qu'il n'y avait pas suffisamment de place pour sortir sans être gêné.

M. Onur VON BURG demande la parole concernant une observation de la part de l'Adjointe par rapport à une publication sur Instagram.

Il informe le conseil qu'il a également vu une publication sur le groupement Plus que Jamais Aniérois où figure le bulletin de vote que la population n'a pas encore reçu.

M. Onur Von BURG demande si cela ne dérange pas.

M. l'Adjoint répond que lorsqu'on dépose un dossier de dépôt on a la possibilité de commander des bulletins de vote. Ayant fait la demande M. l'Adjoint a donc reçu les bulletins, qui ne concernent que son groupe, et qui peuvent être distribués.

Cela est parfaitement légal, étant donné que c'est dans le dossier de dépôt.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint pour ses précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h15.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Marina RUBIERA

Annexes :

- Rapports des commissions.



COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »
Séance du : mardi 10 décembre 2024 à 19h30

2. MANIFESTATIONS

Après l'approbation du procès-verbal du 8 octobre, la parole a été donnée à M. Lorenzi pour les manifestations de la commune.

Les divers documents, qui ont été mis à disposition sur CMNET à titre d'information, montrent que le mois de décembre est chargé en événements. Les retours sont en général très positifs.

Concernant les **colis des aînés**, M. Lorenzi souhaiterait revoir les critères d'attribution car il est difficile de savoir avec exactitude qui vit seul et il y a beaucoup de cas de figure qui prêtent à confusion.

M. Lorenzi nous a fait part d'une discussion qu'il a eue avec le « **Festival de la Bâtie** » qui est un festival pluridisciplinaire. Leurs représentants ont exprimé un réel intérêt à être présents sur Anières lors de la prochaine édition. Une discussion s'est axée sur l'accessibilité aux familles, la forme et les lieux.

Concernant la demande qui avait été évoquée d'un **calendrier électronique**, M. Lorenzi s'est heurté aux limites des capacités informatiques et le **SIACG** n'a pas pu trouver une solution. Cependant si les membres de la commission le souhaitent, M. Lorenzi est prêt à mettre en place une solution alternative.

Enfin, M. Lorenzi a répondu à la question qui lui a été rapportée de la commission de l'urbanisme qui souhaitait savoir pourquoi les heures d'ouverture de la patinoire n'ont pas été communiquées par tout ménage. Il s'agit d'un choix car d'une part il y a eu déjà beaucoup de tout ménage et d'autre part, les travailleurs sociaux de la FASE, qui l'ont exploitée, ont déjà communiqué à ce sujet dans leurs réseaux respectifs et ont fait un affichage public.

3. SUBVENTIONS

Une information a été transmise sur le soutien des associations suivantes :

Fondation Partage avec une aide de législature de 10'000.-

Hôpiclowns

Association pour la sauvegarde du Léman

Fondation Art-Thérapie

Trajectoires

GLAJ-GE

Procap Genève

L'Académie Internationale Droits de l'Enfant a proposé d'offrir en contrepartie de la subvention accordée (500.-), à une classe d'école ou au foyer, un atelier à destination des enfants. De plus un abonnement annuel à leur journal « Parle » sera également offert.

4. DIVERS

M. Pecaut a informé la commission que l'Exécutif a été sollicité par **AJAFEST** pour une rencontre avant fin janvier.

Ressourcerie AnièrRessources

Mme Barbezat-Forni a fait un point de situation sur l'association.

L'association a été créée avec ses statuts et une convention a été signée avec la commune. Un site internet est en train d'être créé. Le comité est formé de huit personnes d'Anières et des communes environnantes (Gy, Hermance, Collonges-Bellerive) L'ouverture est prévue pour mi-février.

Anières, le 10.02.2025

Giuseppe Ricciuti, le président



COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »
 Séance du : mardi 14 janvier 2025 à 19h30

1) AUDITION RESEAU FEMMES

La commission a débuté avec l'audition de l'association « **Réseau Femmes** » représentée par Mmes Camille Maulini, co-présidente et Lea Dettwiler, coordinatrice de l'association.

Après les présentations, Mme Maulini nous a exposé le but de Réseau Femmes qui consiste à contribuer, à travers de différentes associations membre, à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et de la cohésion sociale dans une société égalitaire. La mission de l'association consiste à être un révélateur de situations, visant à faire valoir les droits des femmes et leur offrir un espace d'échange, de réflexion et d'émergence d'opportunités.

Ce réseau existant de façon informelle depuis 2007, s'est constitué en association officielle en 2020. En 2023 elle s'est structurée avec l'engagement d'une coordinatrice et d'une responsable de la communication afin que l'association fonctionne de manière efficace et rapide. Aujourd'hui ce sont plus de 10'000 personnes qui bénéficient de leur activité.

Les permanences organisées permettent de donner accès aux divers droits sociaux, favoriser l'autonomie, éviter la taxation d'office et prévenir les inégalités liées à la cyberadministration. Une aide de législature est en cours et 11'000.- seront versés à l'association en 2025.

2) SUBVENTIONS

La commune d'Anières participera avec une subvention de 1'000.- au **Football-Club du Grand Conseil.**

Proposition de subventions :

Festival BD ArvéLac 14'000.- acceptée à l'unanimité

FIFDH – (Festival du film et forum international sur les droits humains) 15'000.- acceptée à l'unanimité

3) MERITE ANIEROIS

Une seule proposition a été présentée pour 2024 : Un enfant qui s'est distingué dans la natation.

Après discussion, avec **6 voix contre et 1 abstention**, la commission rejette la proposition.

4) RUGBY HERMANCE : ECLAIRAGE

Suite à la chute d'un mât d'éclairage, le Rugby Hermance n'a plus d'électricité et la zone est devenue dangereuse. Il est urgent de rénover l'entière installation. Le montant de 80'000.- a été articulé. La commune d'Hermance va libérer 30'000.-, Corsier devra définir le montant lors de sa prochaine commission. D'autres communes d'Arve et Lac également concernées participeront à hauteur de 500.- à 1'000.-. Après discussion, notre commission a jugé, avec **6 voix pour et 1 abstention**, le montant de 15'000.- adéquat et sera imputé sur la ligne « sport » de notre budget.

5) SAUVETAGE D'HERMANCE : Changement de bateau

Un des deux bateaux en dotation au sauvetage est en bout de course et en panne depuis un certain temps et le deuxième est sous l'interdiction de naviguer suite à un changement de lois techniques en décembre dernier.

Un devis de 419'524.- a été présenté pour l'achat et l'équipement d'un nouveau bateau. Ce montant sera reparti à 140'000.-par commune.

Après une longue discussion et de divers éclaircissements, la commission se déclare favorable par **4 voix pour et 3 abstentions**. La proposition faite, étant arrivée après le vote du budget, elle fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

6) EVENEMENTS DE FIN D'ANNEE

Il a été rapporté à M. Pécaut qu'il y avait trop de manifestations en fin d'année. M. l'adjoint rappelle que pour les « Fenêtres de l'Avent » il a toujours été convenu qu'il n'y aurait pas de refus. Cependant, il n'y a aucune obligation pour les conseillers de se rendre à toute les fenêtres, ni même au Noël de la Mairie. A l'avenir, les Fenêtres de l'Avent des arcades de la Route de la Cote-d'Or seront regroupées.

Anières, le 14.02.2025

Giuseppe Ricciuti, le président



COMMISSION :	Assainissement, routes, sécurité et développement durable
Séance du :	Mardi 04 février 2025

Madame Caroline Dombre est remplacée par Madame Denyse Barbezat Forni.

Madame Claire Thibault Bulliard a demandé de pouvoir assister à la séance, elle peut l'être mais n'aura pas la possibilité de s'exprimer.

Monsieur Frédéric Grillet fait l'état des lieux de l'aménagement de la parcelle «triangle» route de Chevrens/chemin des Lieux. L'enveloppe financière avait été présentée le 2 décembre 2024. Nous votons à l'unanimité un crédit supplémentaire de 45'000.00 CHF TTC.

La séance est levée à 21h57.

Signature : Corinne Alhanko-Bauer, Présidente

République et canton de Genève



Rapport de commission (succint)

Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions
Séance du : Mardi 11 février 2025

Lors de cette séance, la commission a pris connaissance du projet de résolution du Conseil municipal relative à la réalisation du stade des Ambys et de la participation financière de la commune d'Anières. Suite à la discussion de ce point, la commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement ce projet de résolution.

Signature : Eric Wehrli, Président